

Mail de Patrick CHAIZE aux élus de l'Ain – 21 octobre 2022

Actualités

J'ai organisé ce jeudi 20 octobre, **deux réunions d'information et d'échanges à destination des élus Aindinois, sur la mise en œuvre du "Zéro Artificialisation Nette", avec la participation de mon collègue Sénateur du Vaucluse Jean-Baptiste BLANC, rapporteur d'une mission au Sénat** sur cet important sujet pour les élus locaux que vous êtes.

Pour votre parfaite information, j'ai jugé opportun de vous transmettre ci-après, le lien d'accès à la **présentation faite en cette occasion** : <https://we.tl/t-EfNqglY9rH>
Celle-ci rappelle les principales dispositions et dates de l'objectif ZAN.

Comme vous le savez, celui-ci prévoit **pour limiter la forte dynamique de consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers, un objectif de réduction de 50% de l'artificialisation nouvelle en 10 ans pour atteindre 0% en 2050. Vous avez dû travailler pour écrire, au sein de vos documents d'urbanisme, votre ambition de sobriété foncière, tout en sachant que la date butoir est celle du 22 octobre 2022.**

Dans le cadre de ses travaux, mon collègue Jean-Baptiste BLANC a obtenu du Gouvernement, une territorialisation de l'objectif pour éviter une application trop uniforme et prendre en compte vos spécificités locales.

Plus récemment, il a pointé du doigt les grands absents de cette politique de lutte contre l'artificialisation, à savoir l'accompagnement financier et fiscal pour sa mise en œuvre et le manque de soutien opérationnel et d'ingénierie.

Enfin, le texte de loi renvoie plusieurs paramètres cruciaux du Zéro Artificialisation Nette à des décrets d'application comme la nomenclature des sols artificialisés ou bien encore la « *prise en compte des grands projets* ». Ces décrets, parus le 29 avril dernier, ont suscité de nombreuses réactions des élus locaux, du Sénat et un recours devant le Conseil d'État de la part de l'Association des Maires de France.

Face aux inquiétudes légitimes des élus, le Gouvernement s'est depuis déclaré ouvert à une réécriture d'une partie des mesures relatives à l'artificialisation, reconnaissant que certaines dispositions aboutissaient à « *des aberrations ou des incohérences* » et laissaient des « *angles morts qu'il fallait clarifier* ».

C'est donc tout l'enjeu de la mission sénatoriale, à savoir **formuler au cours des prochaines semaines, des propositions concrètes de modification des textes relatifs au ZAN et qui pourraient aboutir rapidement pour faciliter votre travail.**

La mission a d'ores et déjà commencé ses auditions et souhaite travailler aussi sur la base de vos contributions écrites.

Je vous invite donc à me faire parvenir tout élément d'information ainsi que votre retour d'expériences par mail à l'adresse suivante : p.chaize@senat.fr

Dès lors, je ne manquerai pas de les transmettre à mon collègue Rapporteur, Jean-Baptiste BLANC, pour prise en compte.